

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

bioMérieux

Attestation des commissaires aux comptes relative au calcul de
l'intéressement de l'exercice clos le 31 décembre 2013

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL
112, rue Garibaldi
69006 Lyon
S.A.S. au capital de € 940.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

bioMérieux

Attestation des commissaires aux comptes relative au calcul de l'intéressement de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société bioMérieux et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux éléments à retenir pour le calcul de l'intéressement pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 figurant dans le document daté du 17 mars 2014, ci-joint et établi dans le cadre de la demande de la société Natixis Inter Epargne.

Ces informations ont été déterminées sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité et sur la conformité de la formule de calcul retenue avec les stipulations de l'accord d'intéressement du 11 juin 2013.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société bioMérieux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour le calcul de l'intéressement. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour déterminer les informations figurant dans le document joint ;
- vérifier la concordance des éléments de calcul de l'intéressement figurant dans le document joint à la présente attestation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 avec les données issues des comptes consolidés de votre société pour le même exercice, étant précisé que ces comptes consolidés n'ont pas encore été approuvés par votre assemblée générale ;

- vérifier la conformité de ces informations avec les stipulations de l'accord d'intéressement du 11 juin 2013 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

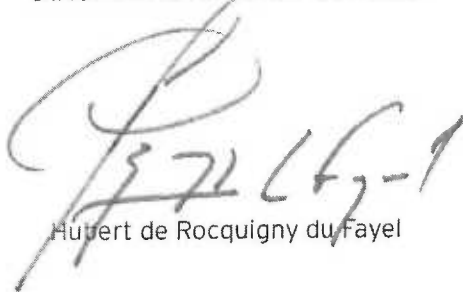
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec la comptabilité et sur la conformité de la formule de calcul retenue avec les stipulations de l'accord d'intéressement du 11 juin 2013.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre attestation soit divulguée à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel elle a été établie, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

Lyon, le 25 mars 2014

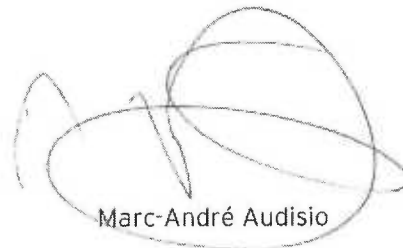
Les Commissaires aux Comptes

DIAGNOSTIC REVISION CONSEIL



Hubert de Rocquigny du Fayel

ERNST & YOUNG et Autres



Marc-André Audisio

" bioMérieux "

Société Anonyme au Capital de 12 029 370 Euros
Siège Social à MARCY LETOILE (69280) : 376, Chemin de l'Orme
673,620,399 R.C.S. LYON

ACCORD D'INTERESSEMENT (ACCORD 2013 à 2015) DU 11 JUIN 2013

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Eléments à retenir pour le calcul de l'intéressement l'exercice 2013 :

A la demande de la société NATIXIS INTER EPARGNE nous avons établi le présent document.

Le Résultat Opérationnel Courant consolidé (ROP) est défini dans le contrat d'intéressement tel que :

Chiffres d'affaires (+)	(a)
Coût des ventes (-)	(b)
Marge brute	(c)=(a)+(b)
Autres produits de l'activité	(d)
Charges commerciales	(e)
Frais généraux	(f)
Recherche et développement	(g)
Total des frais opérationnels	(h)=(e)+(f)+(g)
Résultat opérationnel courant	(l)=(c)+(d)+(h)

Le montant du ROP 2013 courant consolidé retenu est de 262 M€.


La hausse du chiffre d'affaires consolidé 2013 à devises et périmètre constant est de 4.6%.

Soit un intéressement pour l'exercice 2013 de 7 870 KE

L'intéressement annuel global distribué aux bénéficiaires ne pourra dépasser 10% du total des salaires bruts versés au cours de l'exercice. Indépendamment de ce plafond, la prime d'intéressement versée sera limitée, en application de l'article L 3314-8 du Code du Travail à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale. Le calcul de l'intéressement n'est pas impacté par ces deux plafonds pour l'exercice 2013.

FAIT A MARCY L'ETOILE, LE 17 MARS 2014

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


LE PRÉSIDENT